



KBC Comfort4Life Dynamic

Emis par KBC Assurances SA

Investir pas à pas dans un fonds géré activement

KBC Comfort4Life Dynamic est un fonds d'investissement interne de KBC Assurances, lié à CBC-Life Invest Plan, une assurance placement de la Branche 23. **Avec ce fonds géré activement, vous découvrez à votre propre rythme le monde de l'investissement.**

Les principales caractéristiques en sont les suivantes

- KBC Comfort4Life Dynamic vous permet de **répartir systématiquement vos versements** dans le temps. Vous déterminez le moment et la fréquence des versements : vous avez le choix entre un gros montant unique, une petite somme régulière ou une combinaison des deux. En versant régulièrement une petite somme, vous ne devez donc pas vous demander constamment si le moment est approprié.
- KBC Comfort4Life Dynamic **a pour objectif de vous faire profiter pleinement de l'évolution favorable des marchés**. Les gestionnaires aspirent à ce que votre réserve dans ce fonds soit répartie de manière équilibrée et en cas de hausse des marchés, ils adaptent progressivement la répartition des actifs, en remplaçant les actifs moins risqués par des actifs au meilleur potentiel de rendement.
- **En cas de repli des marchés, KBC Comfort4Life Dynamic joue la carte de la protection** en remplaçant les actifs plus risqués (comme les actions) par des actifs moins risqués (tels que les obligations ou les dépôts à court terme). Cette technique permet de limiter l'érosion de votre réserve.
- **Vous pouvez à tout moment demander le paiement total ou partie de la réserve constituée**. Vous avez même la possibilité de demander en une fois plusieurs paiements répartis sur une période donnée.
- Lors d'une demande de paiement de votre réserve, **vous ne devez pas payer de précompte mobilier** (*)
- **Vous déterminez le bénéficiaire en cas de décès et vous pouvez également opter pour une garantie complémentaire à titre de protection complémentaire pour votre famille.**
- KBC Comfort4Life Dynamic **n'offre aucune garantie de rendement**. La valeur du fonds peut varier dans le temps et est tributaire de la conjoncture économique.
- **KBC Comfort4Life Dynamic n'offre pas de protection du capital.**

(*) Dans le cadre du régime fiscal actuellement en vigueur

Intéressé?

Indicateur de risque et de rendement:4

sur une échelle de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé)
L'indicateur de risque et de rendement prescrit par la loi est déterminé sur la base de la volatilité ou de la sensibilité du fonds au marché. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet à la section "Risque".

Score produit:



Outre la volatilité du marché, le score produit tient compte d'autres considérations, telles que le remboursement du capital, la solvabilité, la répartition, l'exposition aux devises et la liquidité. De plus amples informations à ce sujet sont fournies à la section "Score produit" dans le présent document.

Profil de risque client

Il s'adresse de préférence aux investisseurs à partir du profil de risque 'Dynamique'. Ce produit peut vous convenir, en fonction de vos connaissances et de votre expérience en matière financière, de vos moyens financiers et de vos objectifs d'investissement. Renseignez-vous auprès de votre conseiller CBC.

Surfez sur www.cbc.be/profilderisque pour la liste complète des profils de risque.

Spécifications

CODE ISIN	BE6216839124
FORME JURIDIQUE	KBC Comfort4Life Dynamic est un fonds d'investissement interne de KBC Assurances lié à l'assurance placement de la Branche 23 CBC-Life Invest Plan et dont les fonds sont gérés par KBC Asset Management.
MONNAIE	EUR
DATE DE LANCEMENT	1 avril 2011
DURÉE	Durée indéterminé
SOUSCRIPTION	Continue Période de souscription initiale (à la valeur d'inventaire initiale) du 28 février 2011 au 29 mars 2011 inclus (sauf clôture anticipée), le 29 mars 2011 sur le compte de KBC Assurances
VERSEMENT	Caractéristiques: cf. volet CBC-Life Invest Plan à la page suivante
VALEUR D'INVENTAIRE	La valeur d'inventaire initiale par unité s'élève à 1000 euros. Première date d'inventaire après la période de souscription initiale: 4 avril 2011. La valeur d'inventaire est déterminée tous les jours ouvrables bancaires. La valeur d'inventaire est disponible quotidiennement auprès de votre intermédiaire CBC ainsi que sur le site http://www.cbc.be .

Rapport

COMPOSITION	<p>Le KBC Comfort4Life Dynamic est investi dans un portefeuille international diversifié, composé d'actions et/ou d'OPC d'actions, d'obligations et/ou d'OPC d'obligations, de certificats et/ou fonds immobiliers, de placements alternatifs ou hedge funds, de dérivés financiers et/ou de dépôts immédiatement exigibles auprès d'établissements de crédit, d'instruments du marché monétaire ou de titres à court terme dotés d'une durée résiduelle maximale d'un an et libellés en euros.</p> <p>Le fonds vise davantage à s'exposer à une éventuelle hausse continue des marchés financiers qu'à une éventuelle baisse continue des marchés financiers. Pour ce faire, la répartition des actifs varie dans le temps. En cas de baisse de la valeur d'inventaire, la pondération des actifs moins risqués augmente par rapport à celle des actifs plus risqués. A l'inverse, en cas de hausse de la valeur d'inventaire, la pondération des actifs plus risqués augmente par rapport à celle des actifs moins risqués.</p>
RENDEMENT	La valeur du fonds peut varier dans le temps et est tributaire de la conjoncture économique. Il n'y a ni garantie de rendement ni garantie de remboursement des primes versées. Le risque financier qui est lié à ce fonds est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

Risque

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT	4 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). L'indicateur de risque et de rendement prescrit par la loi est déterminé sur la base de la volatilité ou de la sensibilité du fonds au marché. Un investissement dans ce fonds comporte en outre:
LES RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT	Un risque d'inflation moyen : ce fonds n'offre aucune protection contre une hausse de l'inflation. Un risque de change moyen : étant donné que le compartiment investit dans des titres libellés dans d'autres monnaies que l'euro, la probabilité est réelle de voir la valeur d'un investissement être influencée par des fluctuations de change.
GARANTIE DES DEPOTS	Ce produit ne bénéficie pas de la garantie du règlement belge de protection des dépôts.
PROTECTION	KBC Comfort4Life Dynamic n'offre pas de protection du capital.

Score Produit

SCORE PRODUIT	4 sur une échelle de 1 (le plus défensif) à 7 (le plus dynamique). Attention: ce fonds n'offre aucune garantie de remboursement des primes versées. En cas de changement d'évaluation des facteurs déterminants en raison des conditions de marché, le score produit peut être adapté en conséquence. Les investisseurs seront informés par les canaux de communication usuels de toute modification du profil de risque (le score produit 1 correspond à un profil de risque très défensif, le score produit 2-3 à un profil de risque défensif, le score produit 4-5 à un profil de risque dynamique et le score produit 6-7 à un profil de risque très dynamique). Pour tout complément d'information sur les différents facteurs déterminants des scores produit, veuillez consulter : www.cbc.be/scoreproduit .
---------------	---

Frais

FRAIS D'ENTRÉE	2,5% par versement (déduits du montant de souscription), après déduction de taxe d'assurance
FRAIS DE SORTIE	Une demande de paiement d'une partie ou de la totalité de la réserve du fonds KBC Comfort4Life Dynamic est gratuite.
FRAIS DE GESTION	Les frais de gestion sont de 1,2% au maximum sur une base annuelle. L'entreprise d'assurances se réserve le droit de modifier les frais de gestion du fonds. Les modalités de ce changement sont décrites dans le règlement de gestion. A l'heure actuelle, ces frais s'élèvent à 0,85% sur une base annuelle. Une indemnité de gestion peut également être imputée pour les fonds sous-jacents dans lesquels ce fonds investit. Les frais de gestion sont déjà inclus dans la valeur d'inventaire.
CHANGEMENT DE FONDS	Caractéristiques: cf. volet CBC-Life Invest Plan à la page suivante

Liquidité

EXIGIBILITÉ	La réserve constituée reste toujours disponible. Caractéristiques: cf. volet CBC-Life Invest Plan à la page suivante
-------------	--

Fiscalité

GÉNÉRAL	Le traitement fiscal dépend de la situation du client et de la législation en vigueur, qui sont toutes deux susceptibles de subir des modifications.
TAXE BOURSIÈRE	Non applicable
TAXE D'ASSURANCE	Les versements effectués par des résidents - personnes physiques belges sont soumis à une taxe d'assurance de 2%.
PRÉCOMPTE MOBILIER	Pas de précompte mobilier

CBC-Life Invest Plan

CBC-Life Invest Plan est une assurance-vie de la branche 23 nominative, dont le rendement est lié à un ou plusieurs fonds de placement.

Plus concrètement, vous avez le choix à côté du KBC Comfort4Life Dynamic parmi un large éventail de fonds suivant une politique de placement propre et procurant un rendement potentiel propre. Ces fonds investissent principalement en actions, obligations, liquidités, biens immobiliers ou dans une combinaison de ces différents instruments de placement. En raison des risques liés aux fonds de placement, CBC-Life Invest Plan peut être considéré comme une assurance-placement à long terme. En outre, l'investisseur a la possibilité de prévoir une couverture décès et désigne lui-même le bénéficiaire qui recevra la réserve constituée s'il venait à décéder.

De plus, le CBC-Life Invest Plan est un produit extrêmement flexible. L'investisseur peut à tout moment changer de fonds ou changer simplement la clé de répartition des fonds, opter pour un versement unique ou pour des versements réguliers. Mais la réserve reste disponible en permanence. Vous pouvez demander le paiement de la totalité ou d'une partie de la réserve constituée (ou même de montants fixes répartis régulièrement sur une période déterminée) et adapter les garanties complémentaires aux circonstances.

VERSEMENT	Formule capital (formule de placement à versements libres): versement minimum 1000 euros Formule budget (formule d'épargne régulière): 25 euros par mois au minimum Frais d'entrée: 3% par versement (déduits du montant de souscription)
CLÉ DE RÉPARTITION	Vous pouvez sélectionner un maximum de 5 fonds en même temps. Vous trouverez davantage d'informations sur les fonds dans la fiche info financière. Le choix des fonds doit toujours se faire selon une perspective d'investissement à long terme et compte tenu du profil de risque du client. Vous pouvez à tout moment modifier la clé de répartition pour vos versements ultérieurs.
CHANGEMENT DE FONDS	Vous pouvez à tout moment redistribuer la réserve constituée sur les fonds disponibles. Cette opération est gratuite une fois par année civile. Ensuite, pour chaque changement de fonds supplémentaire au cours de la même année civile, des frais sont imputés sur le montant transféré (1%, avec un maximum de 123 euros).
DEMANDE DE PAIEMENT	Votre réserve reste disponible. Des demandes partielles et totales d'un ou de plusieurs fonds sont possibles. <ul style="list-style-type: none"> • Demande partielle: Minimum 1235 euros par demande. En cas de demande de paiement d'une partie de la réserve, un montant minimum de 1235 euros doit rester placé. • Retraits partiels prévus: Vous pouvez également opter pour des retraits partiels prévus (demander plusieurs retraits en une fois) sur une période de maximum 3 ans. A la date du premier paiement partiel, la réserve doit s'élever à 5.000 euros au minimum. Vous avez le choix entre des retraits mensuels, trimestriels, semestriels et annuels. Le montant demandé est au minimum 100 euros et au maximum (réserve/(6 x le nombre de paiements partiels par an)). Frais de sortie: Tant pour les demandes de paiement total de la réserve que pour les demandes de paiement partiels, les frais de sortie s'élèvent à 1% pendant les 6 premières années. Il n'y a plus de frais de sortie par la suite. Les demandes de paiement partiels prévus sont gratuites. Une demande de paiement d'une partie ou de la totalité de la réserve du KBC Comfort4Life Dynamic et du KCB-Life 1-2-3 Invest est gratuite.
GARANTIES	Garantie principale L'assurance placement prend fin au décès de l'assuré. Après le décès de l'assuré, la réserve sera versée au bénéficiaire à la valeur de marché en vigueur. Garanties complémentaires Moyennant paiement des primes applicables, qui sont financées par votre réserve, et après acceptation médicale éventuelle, vous pouvez ajouter des garanties complémentaires à votre contrat. Un tableau présentant les taux de prime pour la couverture du risque décès peut être obtenu gratuitement auprès des intermédiaires KBC/CBC. La réserve, versée en cas de décès au bénéficiaire de votre choix, peut être complétée. <ul style="list-style-type: none"> - En cas de décès: jusqu'à un capital déterminé (7425 EUR au minimum) ou par un capital ou pourcentage déterminé (1250 EUR au minimum). - En cas de décès à la suite d'un accident: paiement supplémentaire correspondant à une ou deux fois le capital décès
CLAUSE BÉNÉFICIAIRE	Vous désignez vous-même le bénéficiaire qui recevra, au décès, le capital constitué éventuellement majoré du capital décès assuré.

Cette fiche produit contient uniquement des informations à des fins de marketing. Elle ne comporte aucune valeur de conseil en placement ou de recherche en matière d'investissement, mais présente uniquement un résumé des caractéristiques du produit. Les informations sont valables à la date de la fiche produit mais peuvent varier dans le futur. Vous trouverez des informations détaillées sur ce produit, les conditions et les risques qui y sont liés dans le règlement de gestion et la fiche info financière. Lisez attentivement cette information avant de procéder à l'affiliation. Vous pouvez obtenir ces informations gratuitement via votre intermédiaire KBC ou CBC ou sur www.kbc.be ou www.cbc.be. Le droit belge s'applique à ce produit. Les informations de cette fiche produit sont valables au moment de leur rédaction et peuvent varier dans le temps. Cette fiche produit est soumise au droit belge et à la juridiction exclusive des tribunaux belges. En cas de plaintes, vous pouvez vous adresser à klachten@kbc.be; tél. 0800 62 084 ou gestiondesplaintes@cbc.be; tel. 081 803 163 ou info@ombudsman.as. Le service financier est assuré par KBC Assurances SA.

Lexique

Ne manquez pas de consulter www.cbc.be/lexique afin de consulter notre lexique de termes financiers et économiques.

Contact: CBC Live
Tel: 0800 920 20 (lundi à vendredi 8h à 22h, samedi de 9h à 17h)
E-mail : info@cbc.be

Editeur responsable du produit et de l'impression: KBC Assurances SA – Professor Roger Van Overstraetenplein 2 – 3000 Leuven – Belgique TVA BE 0403.552.563 – RPM Leuven – IBAN BE43 7300 0420 0601 – BIC KREDBEBB

Entreprise agréée pour toutes les branches sous le code 0014 (A.R. 4 juillet 1979, M.B. 14 juillet 1979) par la Banque Nationale de Belgique (BNB), Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, Belgique.

Société du groupe KBC.

Photos utilisées : www.shutterstock.com